

Procès-verbal n°30 de la Commission des Compétitions Jeunes

Réunion du :	Jeudi 16 Mars 2023
À :	14h00 siège du District
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS Patrick AURILLON. Jean Pierre RIEU. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTEVIN.
Absent(e)s EX	MRS Stéphane BROCCQ. Emile HOURS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°29 de la réunion du 2 Mars 2023.

COUPE GARD LOZERE

- Les ¼ de finale des COUPES GARD LOZERE auront lieu :
 - **Samedi 18.03.2023 pour les catégories U17 et U19 à 15H00**
 - **Dimanche 19.03.2023 pour la catégorie U15 à 10H00.**
- Les demi-finales auront lieu les 8 et 9 AVRIL 2023
- La FINALE aura lieu le 18 MAI 2023.

RETOUR COMMISSION (HOMOLOGATIONS)

CSR du 13.03.2023

- **U16/U17 D1 POULE B**

N. ACADEMIE UNIVERS/RC GENERAC du 11.02.2023

Reprise du dossier en suspens : met l'affaire en instruction.

MODIFICATIONS RENCONTRES

- **U14/U15 TERRITOIRE**

AFL MENDE/N. CHEMIN BAS D AVIGNON du 26.03.2023 aura lieu le samedi 25.03.2023 à 15h00 sur les installations de MENDE (Cause d'Auge) accord des deux clubs.



JACOUP CLAPIERS/AS SAINT PRIVAT DES VIEUX du 26.03.2023 aura lieu le samedi 25.03.2023 à 15H00 sur les installations de Yves Manadier à JACOU (accord des deux clubs)

JACOUP CLAPIERS/ST HILAIRE LA JASSE du 16.04.2023 aura lieu le samedi 15.04.2023 à 15H00 sur les installations de Stde Hélios Guillarro à CLAPIERS (accord des deux clubs)

RAPPEL

Changement de date pour une rencontre (article 91 alinéa 2 des RG)

- Demande de modification programme d'une rencontre -

Les demandes pour changer la date d'une rencontre doivent se faire uniquement par le réseau FOOT CLUB et doivent arriver au secrétariat du District avant le mardi 8h00 (respect du délai des 5 jours) avant la date de la rencontre y compris pour le club qui reçoit la demande de changement de date.

Passé ce délai les demandes ne seront plus prises en considération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT

B. BARLAGUET

LE SECRETAIRE DE SEANCE

JP RIEU

